

Pour INSCRIRE ou REINSCRIRE votre enfant au service ENFANCE-JEUNESSE

(restauration scolaire, accueil périscolaire matin-soir, centre de loisirs mercredi et vacances)



Pour une 1ère inscription

documents obligatoires

- fiche Informations Générales (1)
- liste des personnes autorisées (1)
- copie livret de famille (avec les 2 parents et l'enfant)
- attestation carte vitale, sur laquelle l'enfant est inscrit
- justificatif de domicile, - 3 mois
- justificatif d'activité, pour chaque parent, - 3 mois
- assurance scolaire pour l'année scolaire concernée
- fiche sanitaire de liaison (1)

documents facultatifs selon la situation familiale

- attestation Quotient Familial CAF/MSA
- jugement de divorce ou de garde d'enfant
- projet d'accueil individualisé (PAI)
- autorisation de prélèvement (1)
- SEPA (accompagnée d'un RIB)

(1) disponibles sur le site de la mairie ou remis sur place.

(2) lors de la rentrée en PS, CP, 6è



**Aucun dossier incomplet ne sera accepté.
Ce dossier est distinct du dossier scolaire.**

Pour la mise à jour annuelle (OBL)

Sur place, vous pourrez contrôler les données enregistrées par les services.

documents obligatoires

- fiche sanitaire de liaison (2)
- justificatif d'activité, pour chaque parent, - 3 mois

documents facultatifs

- tout document permettant de justifier un changement de situation.

EFFECTIFS LIMITÉS !

**Pensez à réserver au plus tôt !
Réservations à partir du 4/5.**

- jusqu'au 15/6 pour un accueil en juillet
- jusqu'au 15/7 pour un accueil en août
- jusqu'au 29/7 pour un accueil en sept-oct...

Les calendriers sont disponibles sur le site mairie-hourtin.fr (portail familles).